

avoir été inactive pendant plusieurs années, a perdu les avantages de l'instruction qu'elle avait reçue et tout moyen d'acquérir de l'expérience. Le coût de ces entreprises d'orientation de la jeunesse est partagé également entre le Fédéral et les provinces. Celles-ci assument les frais d'administration.

Etablissement de secours.—Le Fédéral continue de venir en aide aux provinces de Québec, de Manitoba et d'Alberta en établissant sur des terres, en vertu des accords d'établissement de secours décrits à la page 790 de l'Annuaire de 1937, des familles choisies qui autrement recevraient des secours directs. Le nombre de familles et d'individus choisis et établis sur la terre en vertu des accords divers intervenus entre le Fédéral et les provinces depuis 1932 est donné au tableau 24.

24.—Nombre de familles de colons et de colons reconnus et établis en vertu des ententes basées sur les lois de secours, 31 décembre 1937.

Province.	Familles de colons.	Personnes.
Nouvelle-Ecosse.....	343	2,154
Québec.....	1,778	11,091
Ontario.....	606	2,990
Manitoba.....	1,162	5,664
Saskatchewan.....	939	4,604
Alberta.....	727	3,403
Colombie Britannique.....	52	285
Totaux.....	5,607	30,191

Le tableau 25 indique les déboursés du gouvernement fédéral jusqu'au 31 décembre 1937 en vertu des lois de secours depuis 1930.

Le résumé des prêts aux provinces de l'Ouest et au C.P.R. à la même date est comme suit: Manitoba, \$22,188,146; Saskatchewan, \$57,253,807 (y compris une somme de \$17,682,158 ajoutée à l'actif improductif); Alberta, \$25,886,198; Colombie Britannique, \$32,271,716; C.P.R., \$2,447,000; total \$140,046,867.

25.—Dépenses totales du Dominion aux termes des lois de secours, 1930-37.

Province, etc.	Loi de 1930.	Loi de 1931.	Loi de 1932.	Loi de 1933.	Loi de 1934.	Loi de 1935.	Loi de 1936.	Loi de 1937, au 31 déc. 1937.	Total.
	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000	\$'000
Avances aux provinces—									
Ile du Prince-Edouard.....	95	129	25	99	147	287	291	13	1,086
Nouvelle-Ecosse.....	834	1,070	580	1,261	574	1,295	1,110	198	6,922
Nouveau-Brunswick.....	504	763	220	593	425	1,060	910	néant	4,475
Québec.....	3,292	5,437	4,253	8,297	6,346	7,503	10,791	3,549	49,468
Ontario.....	4,692	11,101	7,987	12,914	11,045	16,208	13,982	4,182	82,111
Manitoba.....	1,600	3,324	1,742	2,372	2,119	3,563	4,399	1,786	20,905
Saskatchewan.....	1,689	8,225	5,612	2,715	7,610 ¹	7,097 ²	9,256	3,850	46,054
Alberta.....	1,281	3,038	1,300	1,572	1,468	1,781	2,610	1,410	14,460
Colombie Britannique.....	1,376	3,940	3,228	3,448	2,301	2,283	3,497	1,396	21,469
Yukon et Territoires du N.-O....	20	10	3	5	néant	10	néant	néant	48
Déboursés des ministères fédéraux	57	4,596	1,033	7,643	8,393	8,252	100	néant	30,074
Autres déboursés—									
Commission des chemins de fer.	500	500	néant	néant	néant	néant	néant	néant	1,000
C.P.R.....	864	209	néant	néant	néant	néant	néant	néant	1,073
C.N.R.....	882	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	882
Administration.....	43	85	68	87	89	140	179	180	871
Commission Nationale de Placement.....	néant	néant	néant	néant	néant	néant	147	135	282
Divers.....	néant	néant	3	néant	5	21	9	8	46
Totaux.....	17,729	42,427	26,054	41,006	40,522	49,500	47,281	16,797	281,226

¹ Y compris une avance de \$5,000,000 à la province pour venir en aide à la région de sécheresse.

² Y compris une avance de \$4,000,000 à la province pour venir en aide à la région de sécheresse.